



PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL du 16 décembre 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Unité administrative et affaires générales

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold DURBET de la Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves DURBET.

Présents : Mmes Josyane BAZIN, Martine REFFET, Laure PION, Marie-France RANCUREL, Pascale OUSTRY, Edith GACHET, Marielle EDMOND, Danielle BOCHET, Mrs Jacky DEMONNAZ, Hervé GENON, Jean-Claude PERRIER, Yves LOISEL, Patrick PROVOST, Serge BONNETTI, André TRUCHET, Philippe ROLLET, François ROVASIO, Eric VAILLAUT, Patrice FONTAINE, Dominique JACON, José VARESAO, Daniel GROS, Alexandre ALBRIEUX, Gaëtan MANCUSO, Jérémy TRACQ, Jacques ARNOUX, Stéphane BOYER, Stéphane BECT, Jean-Marc BUTTARD,

Absents ou excusés : Mmes Christine BOUCLIER BEAUCHET, Martine MASSON (pouvoir à M. Eric VAILLAUT), Sophie VERNEY, Christiane HUSTACHE, Josiane JACOB (pouvoir à M. Gaëtan MANCUSO), Julie ARNAUD (pouvoir à M. Stéphane BOYER), MM. André BRUNET, Nicolas ROCHE, Bernard FARGEAS, Jean-François THIAFFEY, Philippe GIRARD (pouvoir à Mme Laure PION), Lionel COMBET, Pierre-Yves BONNIVARD, Pierre-Benoît CLEMENT (pouvoir à M. Patrick PROVOST), Christian FRAISSARD (pouvoir à M. Philippe ROLLET), Jean-Paul MARGUERON (pouvoir à M. Dominique JACON), Philippe ROSSI (pouvoir à M. Yves DURBET), Bernard COVAREL, Louis AVANZI (pouvoir à Mme Danielle BOCHET), Alain MOLLARET, Christophe BALMAIN, Roger BLANC-COQUAND, Daniel CROSAZ, André RETORNAZ (pouvoir à M. Daniel GROS), Jean-Pierre ROUGEUX (pouvoir à M. Alexandre ALBRIEUX), Marc KONAREFF, Jean-Claude RAFFIN, François CHEMIN, Pierre VALLERIX (pouvoir à M. Stéphane BECT)

Secrétaire de séance : Danielle BOCHET

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 30

Votants : 42

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint. Il désigne Mme Danielle BOCHET comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Monsieur le Président invite le comité syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION SCOT-TEPOS EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE POUR UNE MOBILISATION PARTAGEE ET RAISONNEE DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF) A L'ECHELLE DU PAYS DE MAURIENNE

DEL_20251216_01_URBANISME - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION SCOT-TEPOS EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE POUR UNE MOBILISATION PARTAGEE ET RAISONNEE DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF) A L'ECHELLE DU PAYS DE MAURIENNE

M. DURBET expose le contexte :

- l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales autorise un syndicat mixte fermé à créer en son sein des commissions destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations
- le SPM dispose d'une commission SCOT-TEPOS dotée de prérogatives en matière de SCOT ;

- Parmi les enveloppes foncières d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) définies dans le DOO du projet de SCoT du Pays de Maurienne, arrêté le 29 avril 2025, les 13 ha d'ENAF dédiés aux activités touristiques ne sont pas territorialisés.

Il rappelle la recommandation n°51 du DOO qui vise à instaurer une gouvernance à l'échelle du Pays de Maurienne pour l'attribution de l'enveloppe foncière dédiée aux activités touristiques.

Il est proposé au Comité syndical d'adjoindre cette compétence de gouvernance à l'échelle de la vallée à la commission SCoT-TEPOS, qui aurait en charge :

- de suivre la consommation d'ENAF par usages et par EPCI,
- d'examiner les demandes d'affectation de surfaces ENAF pour l'ensemble des usages,
- d'analyser leur recevabilité au regard des orientations et prescriptions du SCoT et de l'état des consommations d'ENAF à date,
- d'émettre des avis d'opportunité sur la mobilisation d'ENAF, comme outil d'aide à la décision pour la collectivité.

Monsieur le Président précise que cette délibération répond à une demande des instances et des personnes publiques associées (Etat, commissaire-enquêteur) qui estimaient que cette gouvernance n'était pas clairement identifiée dans le précédent SCoT.

La composition de la commission SCoT-TEPOS est reprécisée. Il est proposé dans l'assemblée de coupler cette commission avec la commission agricole, créant ainsi une double commission, dans la mesure où les terrains agricoles sont identifiés dans les ENAF.

M. DURBET répond que la commission agriculture du SPM travaille en amont de la commission SCoT-TEPOS. Cette dernière tient compte de l'avis de la commission agricole, elle-même constituée d'élus, de représentants du monde agricole (GDA, Chambre d'Agriculture...) et d'exploitants agricoles...

M. ALBRIEUX ajoute que le vice-président au SCoT du Pays de Maurienne est membre de la commission agricole et que le vice-président à l'agriculture du SPM (lui-même) est membre de la commission SCoT.

Cette délibération est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

3. PLAN PASTORAL TERRITORIAL : BILAN DU PPT3 ET ENGAGEMENT DU SPM DANS LA DEMARCHE D'ELABORATION D'UN PPT4

DEL 20251216_02 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ENGAGEMENT DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE DANS LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UN PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) N°4

M. ALBRIEUX, Vice-Président à l'Agriculture, constate que le PPT n° 3 arrive bientôt à échéance, ce qui suppose pour le comité syndical de se positionner sur une mise en perspective d'un Plan Pastoral Territorial n° 4. Pour ce faire, un bilan du PPT n°3 et des actions réalisées dans le cadre de ce dispositif sont présentés :

Le Plan Pastoral Territorial couvre 7 enjeux agricoles, qui sont :

- Améliorer les conditions de logement ;
- Alimenter les espaces pastoraux en eaux ;
- Améliorer l'accès aux espaces pastoraux ;
- Améliorer les dispositifs de contention ;
- Reconquérir des surfaces pastorales ;
- Etudes, expérimentations, structuration ;
- Animation du PPT (SEA, SPM).

A ce jour, 46 dossiers couvrant 17 communes ont été validés. Les porteurs peuvent être des communes, des associations foncières pastorales, la SICA de l'Arvan, des communautés de communes, des éleveurs.

Mme Christel ROMERO fait un point financier. Le coût des projets s'élève à 1 950 000 €, principalement à destination du logement et des accès aux alpages. Le financement de ces projets est assuré par le FEADER pour 602 974 €, la Région pour 593 851 € et le Département pour 205 490 €. Il reste 35 % de l'enveloppe du programme à consommer en 2026, dernière année de financement du PPT n°3. Le cadre d'intervention avait été restreint les années précédentes en raison d'un manque de subventions ; 2026 voit la réouverture des projets. Un appel à projets a été récemment lancé, à relayer massivement par les élus.

M. ALBRIEUX rappelle que la Maurienne représente 43 % des surfaces pastorales du département. Le Plan Pastoral Territorial n° 4 est motivé par les demandes constantes du monde agricole et des collectivités locales. Les besoins identifiés sur le territoire sont :

- Dans les alpages, un renouvellement des équipements (contraintes et exigences de plus en plus grands) ;
- Des adaptations pour répondre aux changements environnementaux, climatiques ou sociaux avec la gestion de la ressource en eau (action inscrite dans le PPT n°3 et qui devra être poursuivie dans le PPT n°4), la prédation, le partage du territoire avec la fréquentation des alpages, l'évolution des conditions de travail des bergers et exploitants (questions de logement).

Mme Christel ROMERO présente le retroplanning :

- Appel à projets lancé fin 2025 ;
- Du 1er janvier au 25 novembre 2026, animation de la dernière année du PPT n° 3 qui bénéficie de 2 Millions d'euros de FEADER sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Jusqu'à cette date, il est possible d'étudier et de valider des projets en comité de pilotage PPT Maurienne, projets ensuite déposés sur la plateforme régionale. La date limite de dépôt des dossiers sur PDA est le 20/02/26. Un comité de Pilotage est planifié le 23 janvier 2026. Si des dossiers sont prêts, ils doivent être déposés par l'intermédiaire de la SEA qui anime le dispositif. Un second comité de pilotage sera planifié courant juin qui permettra de valider d'autres dossiers, à déposer avant le 31/07/26. Elle précise que les dossiers doivent être complets.

Elle ajoute que dans l'hypothèse où des dossiers seraient déposés après le 31/07/26, il sera possible de les étudier avant novembre 2026, afin qu'ils soient présentés en 2027 sur le Portail des Aides de la Région. Néanmoins, ils ne seront pas prioritaires.

C'est pourquoi, dans le cas d'un avis favorable pour un engagement sur le PPT de 4ème génération, il serait judicieux de commencer le travail dès 2026 de façon à être en ordre de marche en 2027 et éviter ainsi une année blanche. Cela permettrait de continuer à accueillir les projets au fil de l'eau.

M. ALBRIEUX insiste sur la nécessité d'anticipation. La proposition d'un PPT n° 4 repose sur un schéma identique au PPT n°3, couvrant l'ensemble du territoire de la Maurienne, ciblant des thématiques comme la ressource en eau, sujet prégnant en alpage notamment, mais aussi la conciliation des usages, et d'autres sujets comme les conditions de logements entre autres. Une réflexion doit avoir lieu sur les grandes actions à mener. Il souligne le soutien important de la SEA pour laquelle il conviendra de définir le plan financier.

A l'issue de cette présentation, M. DURBET demande au Comité syndical son accord pour initier la démarche d'élaboration du PPT n°4 qui sera présenté en 2026 pour couvrir la période 2027/2031.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve l'engagement du Syndicat du Pays de Maurienne dans l'élaboration d'un PPT n°4.

4. SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT : DELIBERATION D'APPROBATION DE L'AVENANT N°1

DEL_20251216_03_AUTRES_TYPES_DE_CONTRATS_MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT N°1 DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' PIG SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Le Pacte territorial France Renov' (PIG) établi entre l'Etat, l'ANAH et le Syndicat du Pays de Maurienne a été signé le 16 mai 2025 pour la période 2025-2029.

L'avenant proposé prend en compte la sortie de la Communauté de communes Maurienne Galibier du Pacte Territorial porté par le Syndicat du Pays Maurienne à compter du 1er janvier 2026. Il permet également d'intégrer la proposition de l'ADIL à tous les EPCI, de renforcer les missions d'information, de conseil et les permanences juridiques à destination des propriétaires.

Le budget 2026 devrait s'élever à 30 789 €.

Mme Pascale OUSTRY, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique et écologique, précise que la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a émis un avis favorable en date du 08 décembre 2025, autorisant de fait la délibération.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cet avenant.

5. SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE (SDC) : DELIBERATION D'APPROBATION DU DOCUMENT

DEL_20251216_04_AMENAGEMENT_DU_TERRITOIRE_APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES DE MAURIENNE

Mme Laure PION rappelle le partenariat avec les 5 intercommunalités et les 53 communes qui composent ce schéma. Ce document a pour objectif de planifier et d'organiser le réseau cyclable du territoire en s'appuyant sur la colonne vertébrale qu'est la Via Maurienne, afin d'offrir aux EPCI et aux communes du territoire une feuille de route pour le déploiement d'infrastructures cyclables à court, moyen et long terme. Ce document est également nécessaire pour obtenir des financements, à l'échelle locale et nationale afin de mettre en œuvre des aménagements.

La mise en œuvre du schéma nécessite l'organisation d'un processus de gouvernance à l'échelle du territoire. Il est proposé que le Syndicat du Pays de Maurienne, en tant que pilote du Schéma Directeur Cyclable, conserve un rôle à l'échelle globale, par l'organisation du Comité de Suivi regroupant les 5 EPCI et le Conseil Départemental. Les EPCI joueront également un rôle dans l'animation du schéma directeur avec la mise en place de comité de suivi impliquant les communes membres, le SPM et le CD73.

La réalisation des travaux d'aménagements reviendra à la charge des communes ou des intercommunalités en fonction des choix opérés sur chaque Communauté de Communes.

Dans le cadre de la politique vélo du Département de la Savoie, les itinéraires définis comme structurants dans le schéma directeur pourront être financés par le Département. Le CD73 propose également de prendre à sa charge un axe considéré comme stratégique. A ce titre, 3 axes ont été prioritaires : la liaison Saint-Jean-de-Maurienne/Saint Julien Montdenis/Saint-Michel de Maurienne – la liaison entre Saint-Avre et Saint-Etienne de Cuines – la liaison entre la Via Maurienne et la Belle Via.

Madame PION précise que des groupements de cyclistes, des communes et des usagers ont été consultés afin de recueillir les difficultés rencontrées. Elle ajoute que le Schéma Directeur Cyclable est d'abord pensé pour les déplacements quotidiens. Il comporte trois niveaux de hiérarchie : des réseaux structurants (46 km), des réseaux secondaires (62,5 km) et des accès aux cols (219,5 km, critères définis par le CD73).

Elle explique que les aménagements sont définis par leur hiérarchie, leur typologie et leur phasage.

M. DURBET intervient pour indiquer que le Conseil Départemental, via son Plan Vélo, propose de prendre à sa charge la réalisation et le financement d'un axe stratégique, au choix du SPM. Lors des discussions avec les différents intervenants de la vallée, trois itinéraires ont été sélectionnés. Le troisième étant actuellement trop impacté par les travaux du Grand Chantier Lyon-Turin, il sera difficilement réalisable rapidement, mais plutôt dans un second temps. Il reste donc deux itinéraires stratégiques aux montants et aux utilités très différents : la liaison entre Saint-Avre et Saint-Etienne de Cuines qui permet de traverser la voie ferrée, la RD1006 et l'Arc dans des conditions de sécurité optimum pourrait être utilisée très rapidement sur des trajets du quotidien et la liaison entre la Via Maurienne et la Belle Via, sur la commune d'Aiton, qui serait moins utile aux trajets du quotidien. Reste la question du financement.

Si le financement de la Via Maurienne rassemble déjà 36 Millions d'euros, le projet dans sa globalité est estimé à 60 Millions d'euros. La Région est prête à ajouter 3 Millions d'euros à condition que les deux autres financeurs, qui sont le Département (qui participe déjà à hauteur de 2 Millions sur le financement de la Via Maurienne) et l'Etat abondent également. Le FAST est identifié à hauteur de 2,2 Millions d'euros actuellement. L'Etat n'est pas fermé à une augmentation de sa participation pour un montant non défini à ce jour. Quant au Département, il ne s'y oppose pas non plus mais il propose d'inscrire, au titre d'une substitution, le montant alloué (2,2 Millions) à l'enveloppe pour la Via Maurienne. C'est-à-dire qu'au lieu de participer au financement de l'axe stratégique, il permettrait d'augmenter l'enveloppe actuelle de la Via Maurienne, ce qui permettrait de réaliser davantage de linéaire. Le Vice-Président à la Mobilité du Département doit adresser un courrier au SPM en ce sens. Quelle que soit la décision prise, le financement devra être clairement identifié lors de la mise à l'enquête publique courant 2026.

Mme PION reprend la parole pour la présentation de la gouvernance et du pilotage :

Les communautés de communes ne disposant pas de la compétence voirie devront s'appuyer sur les communes pour la réalisation des infrastructures.

Des comités de suivi seront mis en place :

- Comités de suivi individuels par EPCI afin d'élaborer un planning de réalisation, de valider la programmation et la prise en charge des travaux ainsi que la répartition des financements ;
- Comité de suivi collectif pour le SPM et le Conseil Départemental pour la mise en cohérence des programmes de travaux, la recherche et l'attribution de financements.

Un Zoom est réalisé sur les montées de cols : des solutions autour de la signalétique et des aménagements de confort sont en réflexion (exemple de Valloire avec le col du Télégraphe et le col du Galibier : aires réalisées sur des points d'eau existants) ; M. DURBET intervient pour évoquer les aménagements de sécurisation des cyclistes réalisés sur les communes d'Aussois (aménagements RD) et la montée du col du Mont-Cenis.

M. PROVOST suggère deux améliorations à apporter : privilégier une signalétique verticale et une sécurité au sol, par tronçons. Ces investissements ne sont pas trop lourds.

M. ARNOUX précise qu'il appartient aux communes d'élaborer le projet de signalétique. Le Conseil Départemental subventionne partiellement ces aménagements, les communes financent le reste.

M. DURBET ajoute qu'il ne manque plus que le schéma directeur Mauriennais pour que l'ensemble du territoire de la Savoie soit couvert par les schémas.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, valide le schéma directeur cyclable.

6. GEMAPI – PROLONGATION DE LA DUREE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PAPI

DEL 20251216_05_AUTRES_TYPES_DE_CONTRATS_PROLONGATION DE LA DUREE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PAPI DU BASSIN VERSANT DE L'ARC

M. ARNOUX rappelle l'objectif du PAPI qui est de réduire le risque inondation à travers des actions de prévention, des études, des travaux et la sensibilisation des populations. Ce programme est organisé autour de 7 thématiques :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : ralentissement des écoulements,
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

La mise en œuvre du PAPI se déroule en deux phases :

- Un programme d'études préalables destiné à réaliser un diagnostic du territoire et à définir un programme de travaux ;
- Le PAPI complet et sa mise en œuvre

Le PAPI est en cours depuis 2021. Il a fait l'objet d'un avenant en 2025 qui a permis d'ajuster certaines opérations et de prolonger sa durée jusqu'au 31/12/25. Plusieurs actions restent à engager. Le SPM souhaite prolonger le PAPI existant jusqu'au 31/12/26, sans modification du programme ni impact financier, sous réserve de l'autorisation du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, valide la prolongation du PAPI jusqu'au 31 décembre 2026.

7. COURRIER RELATIF A LA FERMETURE DU TUNNEL DU MONT-BLANC

M. DURBET explique que dans un récent article de presse relatif aux travaux de réfection de la voûte du tunnel du Mont-Blanc, mentionnant que les exploitants réfléchissaient au meilleur scénario possible pour poursuivre les travaux, il était écrit que même la Maurienne avait été consultée. Or, après avoir interrogé ses homologues, il a constaté qu'aucun d'entre eux n'avait été sollicité. C'est pourquoi il a informé Madame la préfète du département de son souhait que le territoire de Maurienne soit associé au choix du scénario qui sera retenu. Un courrier en ce sens, cosigné par les cinq communautés de communes de Maurienne, a été adressé en ce sens pour communication à la préfète de Région.

M. DURBET rappelle les deux scénarios mis en concurrence : une fermeture continue d'environ trois ans ou une fermeture par phases, trois mois et demi chaque automne, répétée sur au moins 17 ans. Pour rappel, le tunnel a rouvert à la circulation le 12 décembre 2025, et contrairement aux deux dernières années (2024 et 2025), il n'y aura aucuns travaux de voûte dans le tunnel en 2026.

M. DURBET souligne que la Maurienne fait l'objet d'une intensification de son trafic Poids-Lourds, en raison du grand chantier Lyon-Turin. La fermeture du tunnel du Mont-Blanc engendre une surcharge du trafic de Maurienne. En cas d'accident ou de simple incident, un bouchon de plusieurs kilomètres se forme en amont du tunnel du Fréjus. Cette situation n'est pas acceptable dans les conditions actuelles, les élus de Maurienne sont excédés de ce trafic PL qui trouve une voie à travers la Maurienne pour accéder au tunnel du Fréjus et à l'Italie et ils refusent d'être la variable d'ajustement.

M. LOISEL s'interroge sur la possibilité de réouverture de la plateforme de feroutage. Pourrait-on exiger sa remise en fonction ?

M. ROLLET ajoute que le bassin chambérien est également fortement impacté et que les enjeux dépassent largement notre vallée. C'est la Savoie qui est perturbée. Il propose d'associer les élus du bassin chambérien au mécontentement mauriennais.

M. DURBET informe que de prochaines concertations sont planifiées au cours desquelles les élus auront l'occasion de s'exprimer.

M. DURBET demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la mission d'archivage du Centre de Gestion.

8. MISSION D'ARCHIVAGE DU CDG

DEL_20251216_06_AUTRES_TYPES_DE_CONTRATS_CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Lors de sa réunion du 11/02/25, le Bureau syndical avait validé le principe d'une intervention du Centre de Gestion de la Savoie pour une prestation d'archivage sur une durée de trente jours, pour un volume approximatif de 4m3 d'archives, et pour la somme estimative de 9 000 €.

Le Centre de Gestion planifie cette opération sur le mois de janvier 2026 pour le montant estimatif de 9450 €, le coût de la journée d'archivage ayant été réévalué.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, valide le devis et la convention liée, à conclure avec le CDG73.

9. RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU BUREAU DU 09 DECEMBRE 2025 ET SUR LES ACTES SIGNES PAR DELEGATION

M. le Président fait le rapport à l'assemblée des décisions prises par le bureau du 09 décembre 2025 :

- Avis sur les projets arrêtés de PLU de St-Etienne-de-Cuines, St-Michel-de-Maurienne et sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Valloire ;
- Agriculture - demandes de subventions pour :
 - L'animation du PPT3 / Année 2026 ;
 - Le projet "Un Berger dans mon école"
- Restructuration informatique : estimation à 100 000 € étalés sur 3 ans ;
- Point sur le projet de cuisine centrale : un courrier à destination des cinq communautés de communes
- PICS : Plan Intercommunaux de Sauvegarde ; les 5 cc souhaitent mutualiser une ressource humaine sous l'égide du SPM pour rédiger leur PICS ;
- GEMAPI - sollicitation du Fonds Vert ;

M. DURBET expose également la liste des marchés publics signés par délégation, reprise ci-après.

Nature du marché	Intitulé	Montant € HT	Attributaire	Date signature
Marchés de prestations	Détection de réseaux	2 050,00	Alpes GeoProcess	25/08/25
Marché de travaux	Curage de la plage de régulation et reprise d'ouvrages dégradés par les crues du Charmaix à Fourneaux	251 875,00	Petram BTP	10/09/25

Marchés de prestations	Levé LIDAR – Glandon et Charmaix	15 250,00	Sintégra	22/09/25
Marchés de prestations	Reconnaitances géotechniques	15 380,00	Alios	08/10/25
Marché de travaux	Recalibrage de l'Arvan à l'aval du pont de la Villette à St-Jean-d'Arves	14 204,75	3BTP	15/10/25
Marchés de prestations	Encadrement de la sortie raft – visite des digues de l'Arc aval	950,00	Antoine Dédé – Les Balades du Colporteur	03/11/25
Marché de travaux	Renforcement de la digue des Etalons – St-Rémy-de-Maurienne	6 670,00	TP Manno	12/11/25
Marché de travaux	Investigations du pied de la digue de Bonne Eau à Valloire	15 070,00	Butts TP	13/11/25
Marchés de prestations	Complément au levé LIDAR – Glandon et Charmaix	4 700,00	Sintégra	21/11/25
Marchés de prestations	Détection de réseaux	1 390,00	Alpes GeoProcess	25/11/25
Marchés de prestations	Minage d'un bloc dans la plage de régulation du Charmaix	5 360,00	Citem	25/11/25

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les débats étant épuisés, le Président clôt la séance à 19h45.

La secrétaire de séance
Danielle BOCHET



Le Président,
Yves DURBET




PLAN PASTORAL DU TERRITOIRE DE MAURIENNE

Comité syndical du SPM – 16 décembre 2025

Bilan du PPT n°3 2022-2026





26 novembre 2021 / 25 novembre 2026 pour le PPT 3
(PPT 2 : septembre 2015 / septembre 2021)



Structure
porteuse du
PPT



Animation
confiée à la
SEA 73

7 enjeux au programme d'action du PPT 3 :



- ✓ Améliorer les conditions de logement
- ✓ Alimenter les espaces pastoraux en eaux
- ✓ Améliorer l'accès aux espaces pastoraux
- ✓ Améliorer les dispositifs de contention
- ✓ Reconquérir des surfaces pastorales
- ✓ Études, expérimentations, structuration
- ✓ Animation du PPT

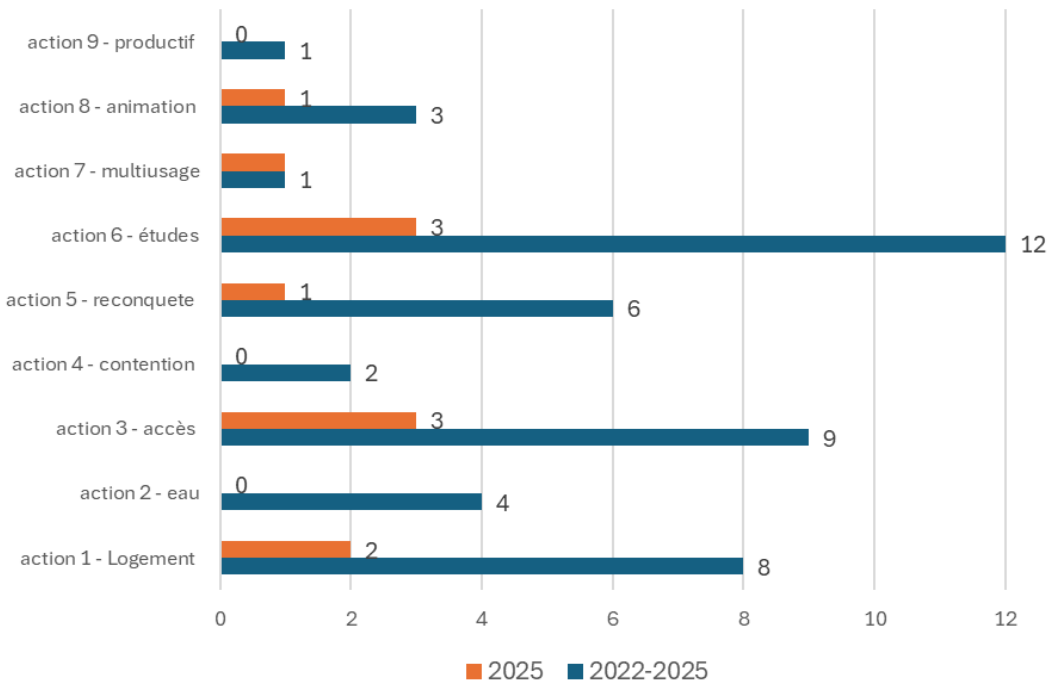


Coût total estimé à 2 343 714 € sur 5 ans
Montant de subvention régionale de 850 000 €

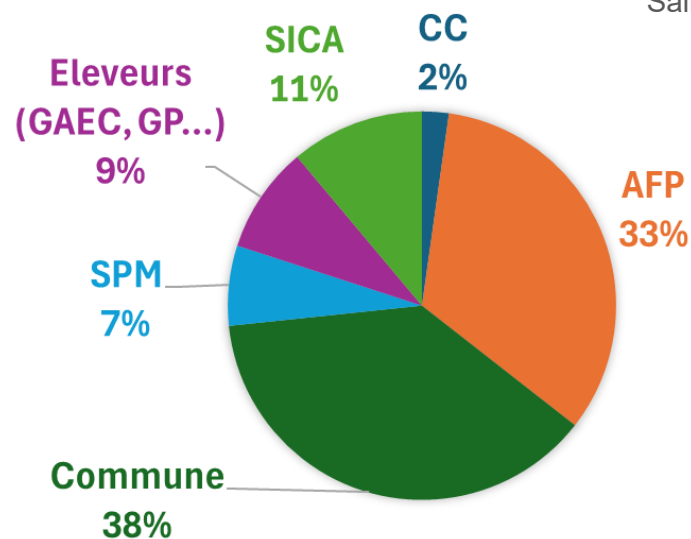
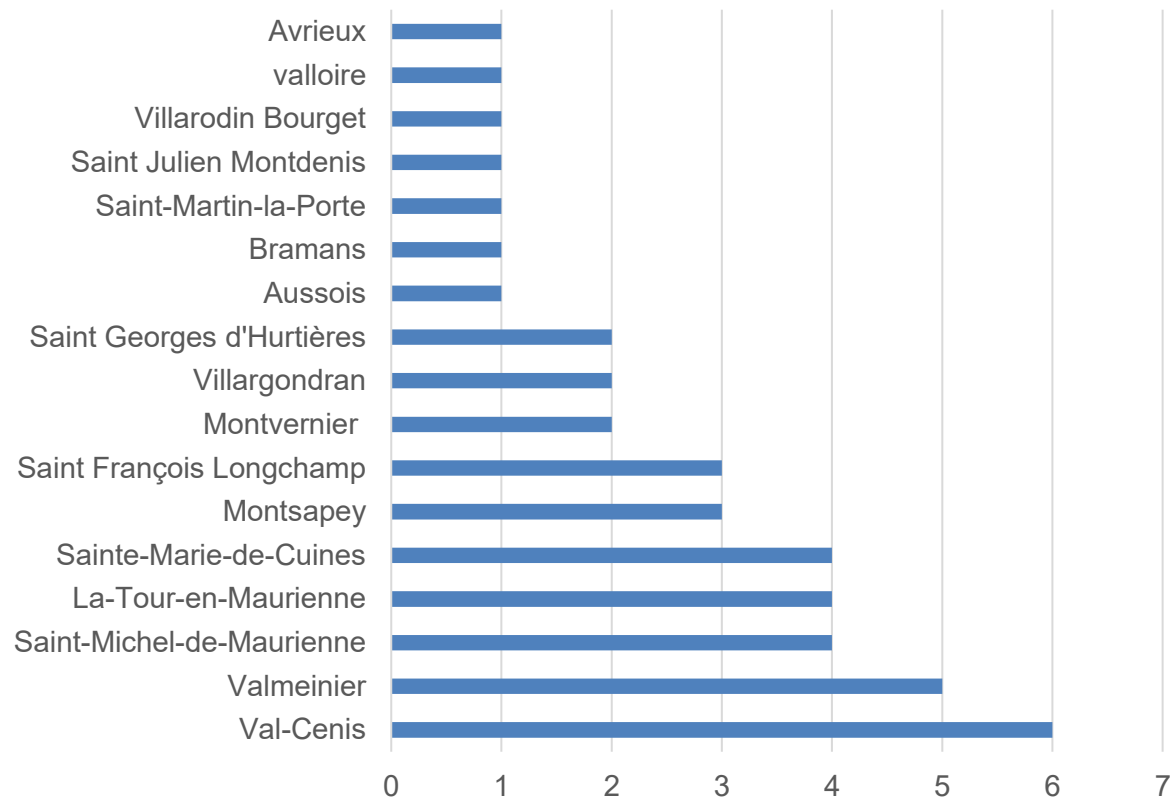


Projets et porteurs soutenus au 16/12/2025

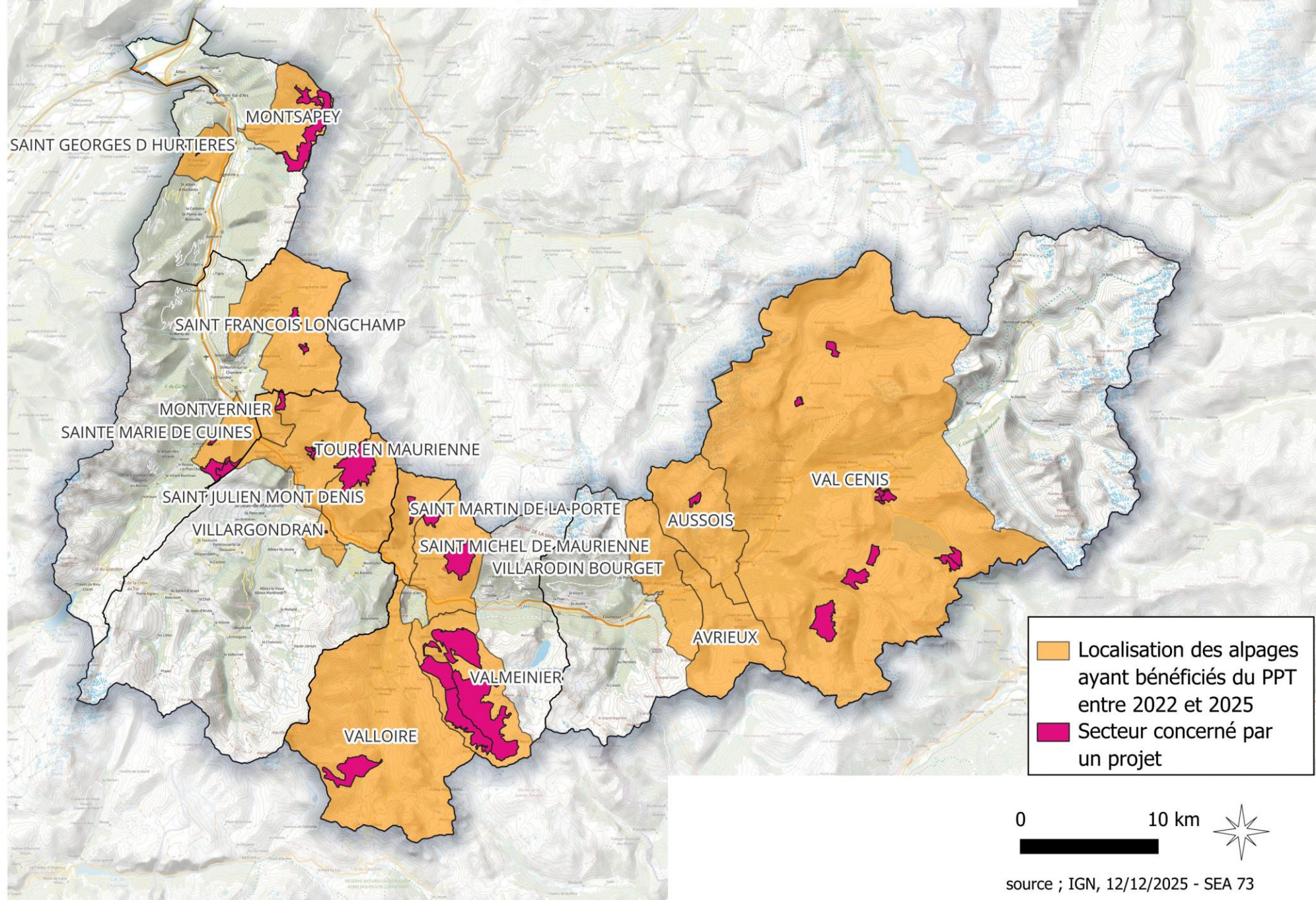
46 dossiers validés en COPIL au 16/12/2025



Des alpages situés sur 17 communes

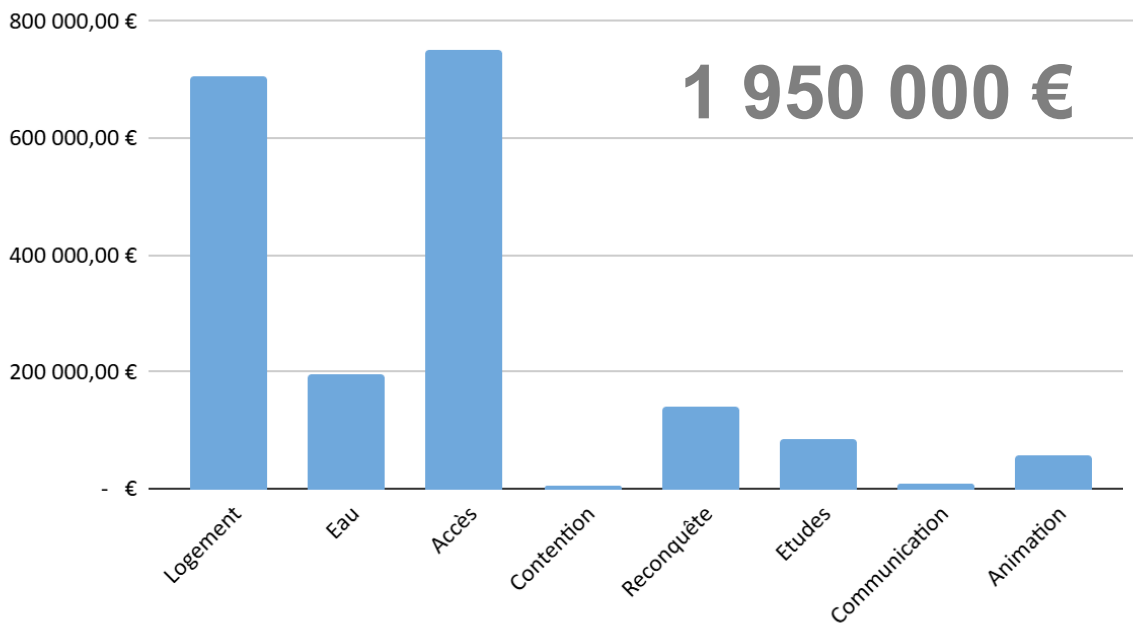


Des travaux en alpage situés sur 17 communes de Maurienne



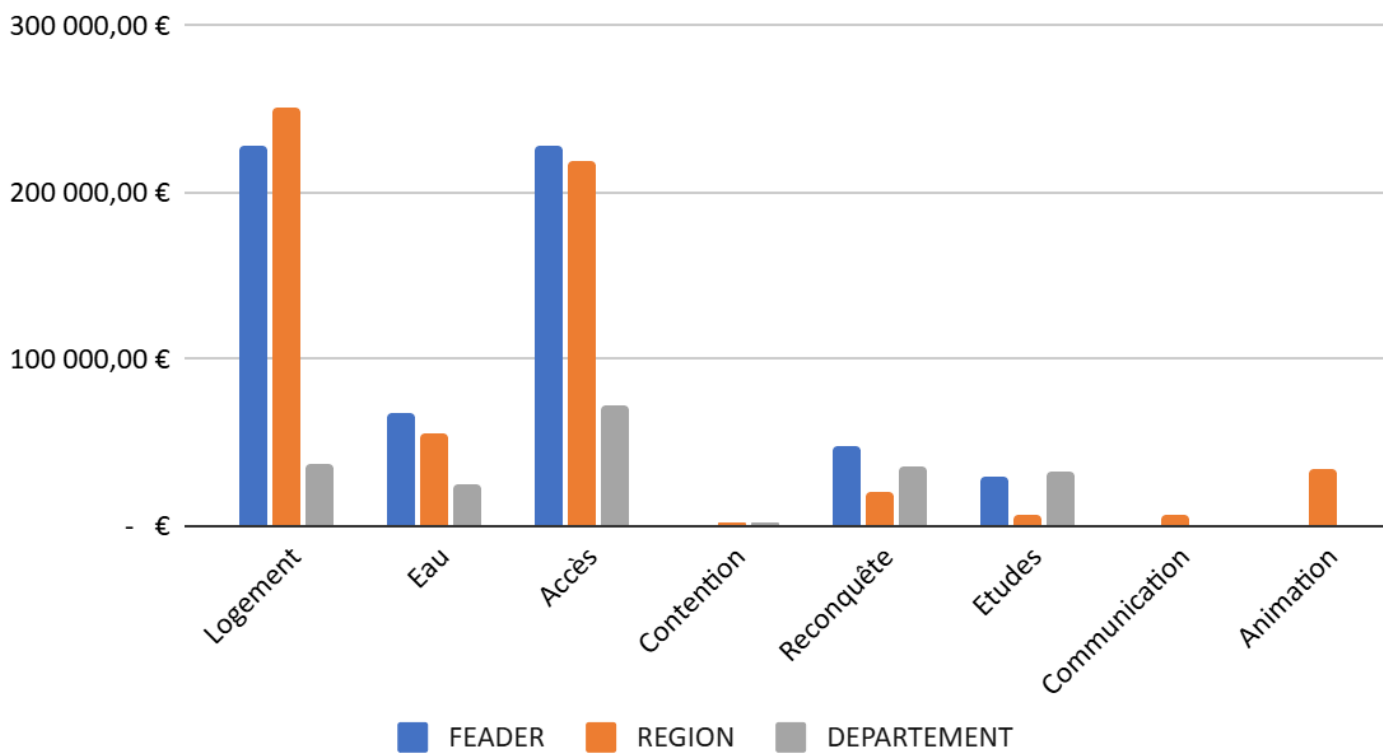
Point financier au 16/12/2025

Coût des projets



35% de l'enveloppe
reste à consommer
en 2026

Financements des projets



602 974 € FEADER
593 851 € Région
205 490 € Département



Pourquoi un 4^{ème} PPT à l'échelle de la Maurienne ?

- ✓ des besoins encore identifiés
- ✓ des alpages nécessitant un renouvellement des équipements pour fonctionner
- ✓ des alpages nécessitant des adaptations aux différents changements environnementaux, climatiques, sociaux qui s'opèrent :
 - Gestion de la ressource en eau
 - Prédation
 - Croissance de la fréquentation des alpages pour des loisirs
 - Evolution des conditions de travail en alpage

Maurienne : 43%
de la surface
pastorale
savoyarde

Une constance :

Le dispositif PPT Maurienne a été lancé en 2009 sur le territoire :

PPT n°1 : 2009-2014

PPT n°2 : 2015-2019

PPT n°3 : 2022-2026

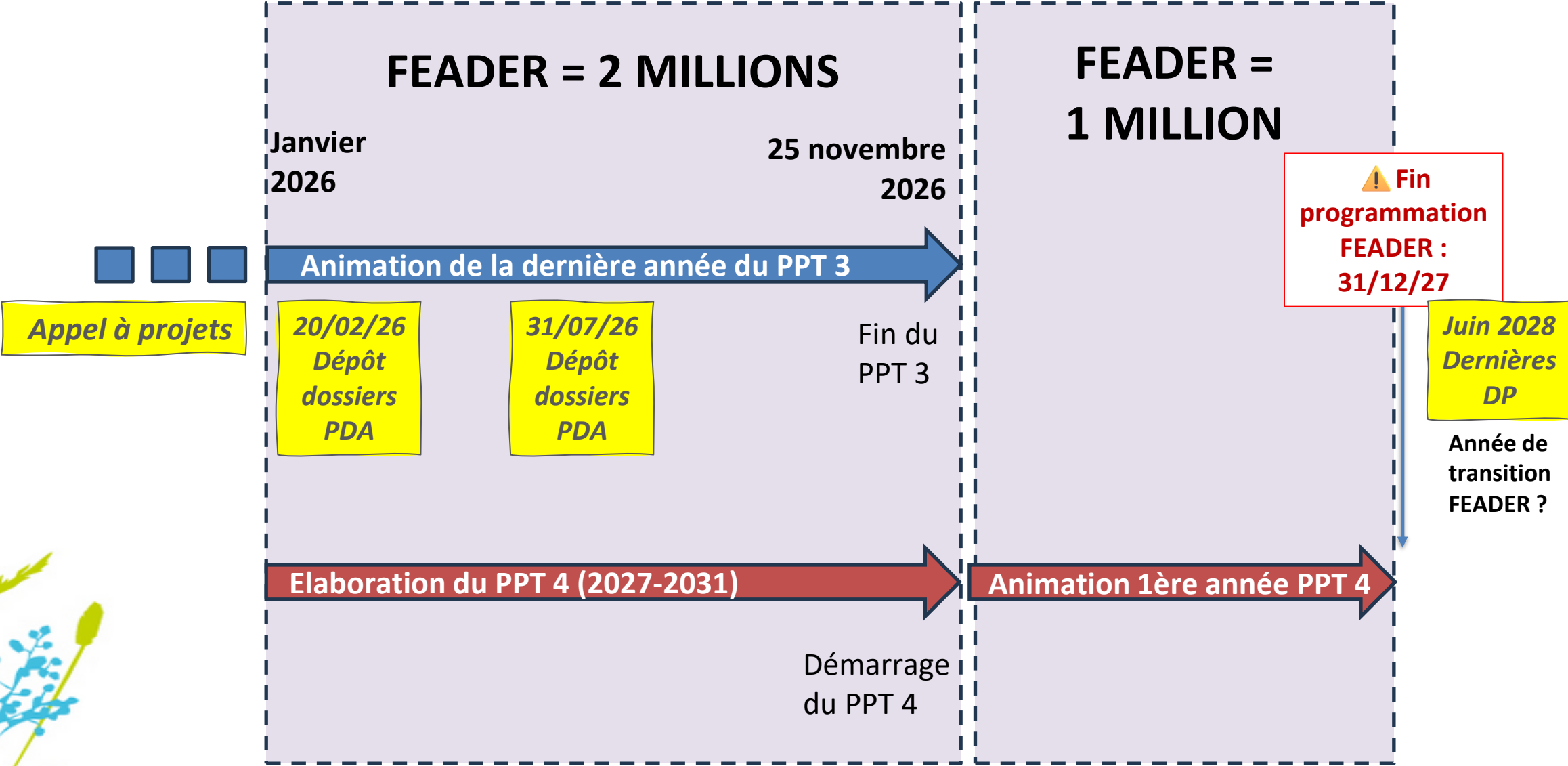


2025

2026

2027

2028



Proposition d'intervention

✓ Elaboration du PPT n°4 :

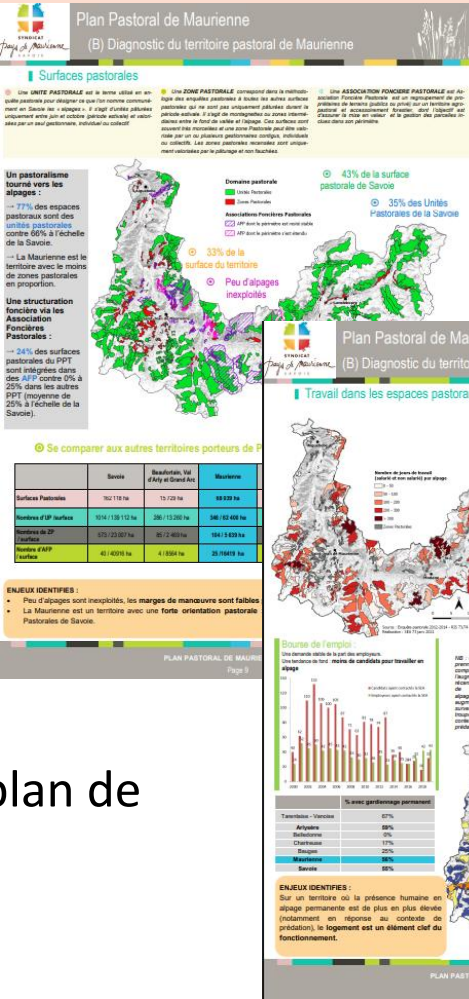
- Atlas cartographique similaire au PPT3
- Ateliers thématiques pour travailler certains sujets en particulier :
 - Gestion de l'eau
 - Cohabitation de diverses activités et publics en alpage
 - ...



✓ Accompagnement par la SEA 73 : 16 416 € TTC (13 680 € HT)

- Etudes, animation d'atelier, présentation des résultats...
- Élaboration gouvernance, programmation 2027-2031, recensement, plan de financement...

✓ Cadre d'intervention pour le financement des projets



Délibération :

Le Comité Syndical valide/ne valide pas l'élaboration du PPT n°4 à partir de 2026

DEVIS

MISSION TEMPORAIRE D'ARCHIVAGE EN 2026 Syndicat du Pays de Maurienne

Durée prévisionnelle de la mission d'archivage au sein des services du Syndicat du Pays de Maurienne :

30 journées de travail effectif

Le tarif de la journée d'archivage à compter du 1^{er} janvier 2026 est de 250 € + un forfait de déplacement de 45 € + un forfait de repas sur la base du montant forfaitaire fixé par arrêté ministériel (tarif actuellement en vigueur : 20 €).

Tarif fixé par délibération n°68-2025 du 26 novembre 2025. Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une révision annuelle par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en fin d'année.

☐ <u>Frais de mission d'archivage</u>	
30 jours x 250 €	7 500,00 €
☐ <u>Forfait de déplacement de l'archiviste</u>	
30 jours x 45 €	1 350,00 €
☐ <u>Forfait de repas de l'archiviste</u>	
30 jours x 20 €	600,00 €

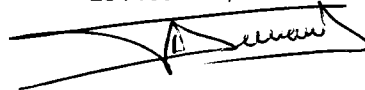
Soit un montant total estimé à **9 450,00 €**

NEUF-MILLE-QUATRE-CENTS-CINQUANTE EUROS

Fait à Porte-de-Savoie, le 5 décembre 2025



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François Dunand".

François DUNAND